

2SCT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 101 ROUTE DE LA RADE
50700 BRIX

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS DU 09/04/2024

Les soussignés :

Monsieur Cédric BARRAY, demeurant 16 le clos Manoir, 50690 ST MARTIN LE GREARD,

Monsieur Tony CHILARD, demeurant 14 hameau Giot, 50110 DIGOSVILLE,

Agissant en qualité de seuls associés de la future société à responsabilité limitée 2SCT, au capital de 10 000 euros, dont le siège social sera fixé 101 ROUTE DE LA RADE, 50700 BRIX, société qu'ils ont convenu de constituer entre eux moyennant l'apport en nature de un véhicule Renault Trafic immatriculé CC-177-CR par Monsieur Cédric BARRAY,

Constatant à l'unanimité,

- qu'aucun des apports en nature ci-dessus décrits n'a une valeur supérieure à 30 000 euros,
- et que la valeur totale de l'ensemble des apports en nature n'excède pas la moitié du capital social,

Décident en conséquence, à l'unanimité, de ne pas recourir à un commissaire aux apports pour procéder à l'évaluation desdits apports, en application des dispositions des articles L. 223-9, alinéa 3 et D. 223-6-1 du Code de commerce.

Fait à BRIX
Le 11/04/2024

Cédric BARRAY



Tony CHILARD

